



Office d'habitation de
Longueuil



NOUS EMBAUCHONS REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE!

L'Office d'habitation de Longueuil
procède à l'ouverture du poste permanent :

CONSEILLER TECHNIQUE EN BÂTIMENT / CHARGÉ DE PROJETS

L'Office d'habitation de Longueuil (OHL) fait partie d'un réseau de 107 offices d'habitation à travers tout le Québec.

- **Mission sociale:** développer, gérer et offrir des logements à prix modique et abordable de qualité destinés à des familles/personnes à faible revenu ou revenu modéré.
- Gestion de près de 4 000 logements sous différents programmes d'aide en habitation.



PROFIL RECHERCHÉ

L'Office d'habitation de Longueuil (l'OHL) est en recrutement d'un conseiller technique en bâtiment/chargé de projets dans l'équipe du Centre de services :

- Diplômé au DEC en technique du bâtiment, architecture ou toute autre formation connexe combinée à de l'expérience en mécanique de bâtiment et en gestion de projets;
- Expérience de minimum 5 ans dans une fonction similaire;
- Ayant à cœur la cause du logement abordable et aimant travailler avec le public avec courtoisie et empathie;
- Capacité d'analyse et jugement développé, autonome et excellent planificateur;
- Ayant une très bonne éthique de travail, une grande rigueur;
- Priorisant un travail d'équipe efficace;
- Possède un permis de conduire de classe 5;
- Poste conventionné, salaire horaire débutant à 34.67\$/h (63 100\$/annuellement).



L'OHL VOUS OFFRE :



Assurance collective



Régime de retraite (9,5% employeur)



13 fériés + 2 congés supplémentaires pour les fêtes



7 journées de maladie + 4 congés personnels



Des semaines de travail de 35 heures en 4 jours et demi



Télétravail (hybride)



4 semaines de vacances



Formation



200\$ pour activités physiques



Remboursement des frais de déplacement



Comité social



Le mandat du **conseiller technique en bâtiment/chargé de projets** est d'assurer l'ensemble des opérations liées à la charge des projets d'entretien et de développement des immeubles, en accord avec les budgets, la réalisation des échéanciers et la Loi des cités et villes. Il s'assure de la disponibilité des ressources matérielles et coordonne l'ensemble des partenaires externes nécessaires à la réalisation des travaux.



RESPONSABILITÉ DU POSTE

- Assiste la direction entretien et développement immobilier dans la préparation et la mise à jour de documents divers (bilans de santé des immeubles, rapports pour le conseil d'administration, recommandations, etc.);
- Gère, coordonne et effectue tous les suivis quotidiens reliés aux projets en cours en respectant les échéanciers et le budget établi;
- Effectue la planification des projets et du budget annuel;
- Supervise les professionnels et/ou procède à la surveillance des travaux de construction et d'entretien et participe aux réunions de démarrage de chantier au besoin;
- Assure l'obtention de tous les permis, inspections et approbations nécessaires;
- Effectue la rédaction, la gestion et le suivi des appels d'offres et des soumissions, en vérifie la conformité et procède aux demandes de mandats professionnels;
- Effectue la coordination des réparations et rénovations nécessaires à certains bâtiments et répond à certains appels du service d'entretien en lien avec les projets en cours;
- Crée et met à jour les tableaux de bord et les outils de gestion, ainsi que la documentation des suivis de projets;
- Analyse les documents de fin de chantiers et rédige des rapports requis selon la Loi des cités et villes;
- Collabore à l'interne avec les différents services en lien avec les projets en cours;
- Procède aux inspections immobilières annuelles, rédige les constats et effectue les estimations des travaux nécessaires.



CE DÉFI VOUS INTÉRESSE ?

Les personnes intéressées et répondant aux exigences et compétences du poste doivent transmettre leur candidature par courriel à **ressourcesshumaines@ohlongueuil.com**



Équité en emploi : L'Office d'habitation de Longueuil souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. L'usage du masculin seulement a pour but d'alléger le texte.